

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 2, L 2213 1 et L 2213 2,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et 411-26,

VU la demande de la SARL Pradelles Loisirs, représentée par son gérant M. Patrick DEYDIER,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation est donnée au Restaurant le Renaissance pour l'installation d'une terrasse à titre éphémère sur la Place de la Halle devant les arcades (côté gauche) du Restaurant le Renaissance du 12 août 2021 à 8 heures au 16 août 2021 à 23 heures.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur Patrick DEYDIER, gérant de la SARL Pradelles Loisirs
- Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

FAIT A PRADELLES, LE 12 AOUT 2021

Le Maire

ROBERT

